



Dettes à un fournisseur qui n'existe plus, qui a été racheté.

Par **leddulok**, le **23/01/2015** à **16:19**

Bonjour, je suis en liquidation judiciaire depuis 7 mois. Dans le lot des dettes à rembourser, j'ai une dette envers un fournisseur qui n'existe plus. Ce fournisseur a été racheté en 2012 par une autre société. Je n'ai jamais eu de mises en demeure ni contacté par un huissier pour cette dette, ni par l'ancienne société ni par la nouvelle. Mais cette dette apparaît dans les comptes comptables du liquidateur....suis-je toujours redevable de cette dette ? merci à tous.

Par **moisse**, le **23/01/2015** à **16:41**

Bonsoir, Lors d'un rachat d'entreprise l'acheteur vient aux droits et obligations du fond acheté. Il peut en aller différemment en cas de rachat suite à une procédure collective frappant le fonds repris, mais vous seriez informé par le mandataire social qui n'aurait pas manqué de vous réclamer la créance. Donc vous êtes bien redevable de la somme en question, le liquidateur ne pouvant contester une écriture tant que la prescription n'est pas atteinte.

Par **leddulok**, le **24/01/2015** à **18:48**

Bonsoir, merci pour votre réponse, c'est sympa. Je me pose quant même la question suivante: je suis redevable à cette nouvelle société d'une somme plus modique et il n'ont pas hésité à m'envoyer un commandement de payer par huissier pour celle-ci mais jamais rien

pour la dette de l'ancienne ste...bizarre non?
Vous me parlez de prescription...quel est le
délais de celle-ci?
encore merci
Cordialement.

Par **moisse**, le **25/01/2015** à **11:07**

Bon dimanche à tous,
[citation]Vous me parlez de prescription...quel est le délais de celle-
ci[/citation]
Je ne suis pas fakir, et ma boule de cristal ne fonctionne pas le dimanche.
Le délai est normalement de 5 ans entre professionnels, sauf acte interruptif de prescription dont j'ignore s'il existe ou non.

Par **leddulok**, le **26/01/2015** à **11:46**

Bonjour
merci beaucoup pour vos infomations.
Bonne journée
Cordialement